

GRUPE DE TRAVAIL "EAU ET ENERGIE" DE LA COMMISSION INTERMEDITERRANEENNE

PLAN D'ACTION 2019-2020

I- Introduction et contexte

Suite à l'approbation par le Bureau Politique des régions membres de la Commission Interméditerranéenne du plan d'action 2014-2016 ayant posé les bases de la réorganisation des groupes de travail correspondant aux politiques sectorielles d'intérêt pour les régions méditerranéennes, le **groupe de travail conjoint « Eau et Energie »** a été et sera coordonné par le tandem de coprésidences de la **Comunitat Valenciana** (communauté autonome valencienne) et la **région Rabat-Salé-Kénitra**. En 2017/2018, ces deux régions ont été responsables du suivi, de l'animation et de la coordination des lignes directrices en lien avec l'amélioration de la gestion des ressources hydriques et la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les régions méditerranéennes. Elles le seront également pour le mandat 2019/2020.

Les questions concernant l'Eau et l'Energie sont étroitement liées aux politiques territoriales, nationales, européennes et multilatérales. Elles ont une résonance particulière dans le bassin puisqu'elles font partie du contexte des défis pour le développement durable, du changement climatique, et en impliquent d'autres au niveau économique, environnemental et social. Elles doivent souvent faire face aux défis communs comme la croissance démographique et la pression sur les ressources naturelles ainsi que les décisions sur l'approvisionnement et la gestion. Le développement et la mise en œuvre des politiques permettent d'assurer l'efficacité et la rentabilité des services d'approvisionnement en eau et en énergie mais également de garantir l'accès pour tous les citoyens. Ce sont des mesures essentielles qui devraient inclure une approche avec tous les acteurs et associés impliqués, à la fois dans le processus de production et de maintenance des infrastructures mais aussi dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation des énergies renouvelables et l'utilisation des ressources alternatives. Les décisions politiques qui s'appliquent dans le secteur de la gestion de l'eau et de l'énergie ont également des impacts directs sur les populations et l'environnement. Les acteurs influents doivent ainsi prêter une plus grande attention, en s'appuyant sur le potentiel de progrès de la côte Méditerranéenne.

Dans ce contexte et en cohérence avec le plan d'action global de la CIM pour la période 2019-2020, le groupe de travail « Eau et Energie » continuera l'action antérieurement menée dans le cadre des mandats précédents, en accompagnant les efforts des autorités régionales pour une meilleure application des directives européennes et des accords réalisés au niveau méditerranéen en matière d'eau et d'énergie. Le groupe de travail essaiera de valoriser le rôle des gouvernements régionaux dans ce même contexte, encourageant une coordination active et efficace à travers des actions communes et de capitalisation.

Contexte, problématiques concernant l'Eau et les Régions à échelle méditerranéenne et actions entreprises par la CIM

Le groupe de travail continuera à travailler dans la poursuite et l'amélioration de la mise en œuvre de l'accord-cadre sur l'eau dans les Régions méditerranéennes, en se servant des travaux de la Commission Européenne – Plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe – qui augmente la présence méditerranéenne dans les forums de discussion sur l'eau dans les contextes institutionnels européens ; et, d'autre part, pour encourager l'échange de bonnes pratiques en Méditerranée, en vue de la préparation de projets pour la nouvelle période de programmation 2021-2027 ainsi que pour préparer la création de

consortia pour la présentation de projets. Tout ceci, sans oublier la nécessité de proposer des synergies avec les autres groupes de travail, tirant partie de la transversalité du domaine de l'eau.

Face aux difficultés pour mettre en œuvre la directive-cadre sur l'eau, et suite à un long processus de **consultation publique**, la Commission a mis en marche un **plan d'action** ([blueprint](#)) afin de contribuer à atteindre les objectifs lancés par la directive pour 2015, proposant une série d'instruments que les Etats Membres de l'UE peuvent utiliser pour améliorer la gestion hydrique au niveau régional et national ainsi que la gestion des bassins hydrographiques.

Le plan est composé de trois lignes d'action :

- **améliorer l'application de la politique européenne sur l'eau,**
- intégrer **les objectifs de la politique sur l'eau dans d'autres politiques** pertinentes (agriculture, pêche, énergie, transport, fonds structurels et de cohésion),
- **combler les lacunes du cadre existant**, en particulier concernant les instruments nécessaires pour augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

Dans ce cadre, il est important d'analyser et de présenter **les spécificités en Méditerranée afin de réussir à mettre en œuvre la directive-cadre sur l'eau (DCE). Les particularités des bassins méditerranéens sont difficiles à faire concorder avec l'approche que la DCE** (particulièrement en ce qui concerne l'atteinte des objectifs environnementaux). Il est essentiel que les nouvelles normes en cours d'élaboration tiennent compte de ces particularités.

En effet, un grand nombre de bassins méditerranéens présentent un régime fluvial qui a peu de choses à voir avec les grands fleuves, dans lesquels l'eau coule constamment, du centre au nord de l'Europe. Beaucoup de nos fleuves sont intermittents ou éphémères. Les régions endoréiques et les espaces inter-fluviaux côtiers au sein desquels il n'existe pas de réseau fluvial différencié sont eux nombreux. Leur gestion, du point de vue de l'eau, serait quant à elle impossible s'il n'y avait pas ~~les~~ d'interconnexions hydriques entre les bassins et les systèmes hydrauliques. Les phénomènes hydrologiques extrêmes (sécheresses et inondations) sont récurrents, en dépit du fait que nos fleuves soient très régulés. Par conséquent, ils ont un régime fluvial inversé au naturel. Cette situation est impossible à renverser et il ne serait pas non plus désirable de le faire.

Très souvent, les problèmes de qualité dérivent des problèmes de quantité (pénurie hydrique structurelle à laquelle s'ajoute la pénurie hydrique conjoncturelle avec les sécheresses). Les problèmes de quantité ne se résolvent pas avec la DCE. En effet, dans le « Rapport concernant le réexamen de la politique européenne relative à la rareté de la ressource en eau et à la sécheresse », publié par la Commission Européenne en novembre 2012, il est conclu « [qu']il est crucial de mettre davantage l'accent sur les problèmes de quantité au cours de la mise en œuvre de la DCE. Au cours des prochains cycles de mise en œuvre de la DCE, il y aura lieu de garantir cet aspect ainsi que l'intégration des problèmes liés à la quantité d'eau dans les politiques sectorielles ». On peut donc en déduire que la Commission est consciente du problème de quantité de l'eau et invite à travailler dans cette direction. Dans le but de mettre l'accent sur ces particularités, la CIM a élaboré le document sur « **La Directive-Cadre sur l'Eau et les Régions Méditerranéennes** », approuvé par le Bureau Politique de la CIM qui s'est déroulé à Marseille le 12 décembre 2015, qui a été transmis à toutes les parties prenantes principales ainsi qu'aux institutions compétentes.

En 2014-2015, des événements marquants se sont succédé, notamment en décembre 2015, période correspondant à la fin de la période à laquelle toutes les étendues d'eaux des Etats membres de l'UE devaient se trouver en « bon état ». Cette même date était également l'occasion d'approuver les plans de gestion concernant le risque d'inondation. Enfin, 2015 était également l'année initiale pour le développement des programmes de mesures destinés à ce que, en 2020 au plus tard, les Etats parviennent à maintenir le bon état environnemental du milieu marin (*good environmental status* - GES en anglais). La Commission européenne est en train d'évaluer toutes ces actions, mais il est évident qu'il est nécessaire de développer davantage de stratégies avec des mesures additionnelles et, peut-être de nouvelles perspectives, du fait que, par exemple, concernant la mise en œuvre des objectifs de la directive eau, les différents comptes rendus et rapports techniques de la Commission sur l'application des Plans hydrauliques sur les côtes, témoignent que le bon état de la production d'eau atteint à peine 50% des objectifs prévus.

Ainsi, les travaux développés par le groupe de travail ont consisté à exposer les particularités des côtes méditerranéennes et les difficultés qu'elles présentent pour la mise en œuvre et l'atteinte des directives européennes, l'organisation d'échanges de bonnes pratiques et expériences de terrain, ou la participation à d'autres groupes de travail et Forums, tels que la ERRIN, EIP, ou la Conférence Européenne de l'Eau. Cela a permis de disposer d'un diagnostic suffisant pour pouvoir présenter et approuver un document politique pour les Régions de la CIM.

De plus, on peut souligner que dans l'environnement méditerranéen, l'utilisation de l'eau de mer pour l'approvisionnement urbain, qui a tendance à se généraliser, implique des coûts énergétiques et économiques très significatifs. Cette problématique allée à d'autres liées à la gestion efficace des ressources hydrauliques, représentent les éléments d'études transversaux aux thématiques d'eau et d'énergie qui ont permis d'établir des actions conjointes au sein de la CIM.

Ainsi, durant la période **2015-2016**, le groupe a produit différentes réflexions et échanges de bonnes pratiques cumulés en journées de travail sur les thèmes de la gestion de l'eau et des énergies renouvelables en Méditerranée, de concert avec les Régions, les acteurs privés et le monde académique. Les journées ont abouti à la création d'un document politique, approuvé lors de la Plénière de la Commission Interméditerranéenne en Novembre 2016. Ce document détermine les lignes d'actions pour faire face aux défis actuels en matière d'eau et influencer les politiques générales dans le cadre de la rédaction de nouvelles réglementations, des politiques et plans, de même que dans la répartition des fonds européens et des aides internationales. En ce sens, en plus du développement de systèmes plus efficaces en termes de gestion de l'eau, grâce aux solutions innovantes, il est nécessaire de pouvoir profiter des ressources disponibles se vidant dans la mer, issues des eaux recyclées ou bien encore du dessalement de l'eau salée ou saumâtre. Le document politique fait également référence à la promotion de la recherche et au développement de technologies permettant l'amélioration des rendements, l'efficacité des systèmes de transport de l'eau, ainsi que la production d'énergies renouvelables. Cela devrait permettre une diminution des coûts, maintenant ainsi le secteur agroalimentaire et stimulant dans un même temps le leadership technologique et l'emploi en Méditerranée.

Les lignes d'actions définies par ce document concernent notamment les projets de recherche et de coopération, ainsi que les plans de réutilisation des eaux recyclées à travers l'utilisation des énergies renouvelables. Cela représente la base pour les activités du groupe de travail pour la période 2017-2018 et pour le suivant en 2019-2020.

Contexte, problématiques concernant l'Énergie dans les Régions de la Méditerranée et les actions entreprises par la CIM

Par rapport aux questions qui concernent l'énergie, l'économie globale ne cesse d'être dépendante des combustibles fossiles qui représentent toujours une part significative du marché énergétique en Europe, et des sources nucléaires avec les risques que cela implique pour les populations. D'un autre côté, il y a un potentiel énorme pour la promotion des énergies renouvelables, ainsi que pour l'efficacité énergétique notamment dans les bâtiments. En ce sens, la promotion des sources d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique font actuellement partie des priorités de l'UE, ce qui contribue également à la lutte contre le changement climatique (mitigation) à travers la diminution des gaz à effet de serre. De plus, le développement de mesures concrètes dans ce domaine correspond aux perspectives de consommation des ressources d'origine fossile sur lesquelles s'est appuyée l'exceptionnelle croissance économique de l'humanité depuis la première révolution industrielle jusqu'à l'époque contemporaine. Dans ce contexte, la transition depuis une économie basée sur les combustibles fossiles à une économie basée sur les ressources à faible émission de carbone implique une profonde transformation dans l'organisation des politiques publiques. En d'autres termes, la révolution énergétique a besoin de changements au niveau culturel et organisationnel dans nos sociétés et d'une coordination stable entre les secteurs publics et privés ainsi qu'entre les différents niveaux de gouvernance : Européen, National, Régional et Local.

Les systèmes énergétiques et les mesures d'efficacité énergétique ont besoin de deux approches : une approche descendante avec les politiques étatiques et européennes, mais également une approche ascendante venant des territoires et de la citoyenneté. Ce type d'approche requiert une importante injection de fonds publics et la participation des gouvernements sous-nationaux dans la définition et la mise en œuvre

des politiques énergétiques. En ce sens, le niveau de maturité technique et commercial atteint par les secteurs renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les transports dépend des fonds publics et entre en compétition directe avec les « sources conventionnelles » d'énergie. Dans l'UE, les politiques publiques énergétiques sont développées sur la base d'un contexte global défini par plusieurs directives et règlements. Dans ce cadre dirigé par les Etats de l'Union, les gouvernements régionaux jouent un rôle fondamental dans l'application au niveau territorial des politiques énergétiques.

A l'échelle de l'UE, les directives énergétiques adoptées dans le domaine des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont pour objectif de :

- Diversifier les sources d'énergie et encourager l'utilisation de sources d'énergies renouvelables (*Renewable Energy Sources* - RES en anglais)
- Contribuer à une croissance durable (Stratégies de Lisbonne, Göteborg et Europe 2020)
- Développer un secteur de sources d'énergies renouvelables de haute technologie
- Faciliter l'accomplissement des objectifs de l'UE établis dans la feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone en 2050
- Faciliter l'atteinte des objectifs de l'UE établis dans les Communiqués « L'innovation au service d'une croissance durable : une bio économie pour l'Europe » (COM(2012) 60 final) et actualisation du « Communiqué sur la politique industrielle ». Une industrie européenne plus forte au service de la croissance et de la relance économique, mise à jour de la communication sur la politique industrielle » (COM(2012) 582 final)
- Faciliter l'atteinte des objectifs de l'UE établis dans les directives liées à l'efficacité énergétique, notamment le dernier (EED/27/2012), en phase de révision en 2017.

Il est important de mentionner que le besoin de réduire la dépendance de l'UE par rapport aux combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'accessibilité de l'énergie et la compétitivité des prix de l'énergie sont une préoccupation grandissante pour les foyers et les entreprises. Les obstacles pour une réelle intégration dans le marché, les politiques nationales incoordonnées et l'absence d'une posture commune vis-à-vis des pays hors UE sont autant d'aspects qui empêchent de progresser. La réponse efficace à ces défis est un ensemble plus cohésif de mesures qui comprennent des domaines politiques, européens et nationaux. L'accord sur le Cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 ainsi que la Stratégie européenne pour la sécurité énergétique représentent deux étapes importantes pour convertir l'UE en une « Union de l'Energie » renforcée. Cependant, de nouvelles mesures plus solides sont nécessaires pour affronter efficacement les futurs défis. La Stratégie européenne pour l'Union de l'Energie qui établit une vision pour le futur et intègre une série de domaines politiques dans une stratégie cohésive, incorpore des initiatives qui se renforcent mutuellement et qui s'assurent que l'UE soit mieux placée pour relever ses défis sur la base de la solidarité et de la confiance entre les états membres.

Par rapport à la Stratégie sur le Changement Climatique il est important de tenir compte :

1. De l'objectif bâtiment à consommation d'énergie quasi nulle à travers la Directive de 2010
2. Du Livre Vert adopté par la Commission en mars 2013, et le Cadre 2030
3. Des manières économiques efficaces recherchées par la Commission Européenne afin de rendre l'économie européenne plus respectueuse du climat et moins consommatrice d'énergie. D'ici 2050, l'Union Européenne pourrait éliminer la majeure partie de ses émissions de gaz à effet de serre.
4. De l'accord mondial sur le climat "post Kyoto" et en particulier de la réduction des émissions de CO₂, validés par les parties lors de la Conférence des Parties -COP21 de 2015. Les régions méditerranéennes ainsi que le reste des acteurs clés ont débattu et se sont positionnés lors de la Med COP – dont la première édition s'est tenue à Tanger – organisée chaque année et permettant un débat préalable afin de pouvoir communiquer par la suite leurs spécificités lors des COPs.

Dans ce cadre, il mérite d'être rappelé que les stratégies énergétiques relèvent toujours en grande partie de la compétence des autorités nationales. Par conséquent, malgré la décentralisation croissante des gouvernements et l'augmentation générale du pouvoir des régions, les politiques énergétiques dépendent malgré tout de ces autorités. Néanmoins, le fort impact territorial de ces secteurs entraîne souvent un poids politique significatif des autorités régionales et locales. Les municipalités, en particulier, jouent un rôle important qui passe souvent inaperçu dans la gouvernance du développement des énergies renouvelables. De fait, les autorités locales sont souvent les promotrices des projets industriels accompagnés de grandes installations et jouent un rôle spécifique dans le cadre des procédures d'autorisation. Les régions jouent quant à elles un rôle dans la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à chaque fois plus important, mais manquent toujours de cohérence et de coordination entre leurs politiques régionales.

Plusieurs opérateurs public-privés s'ajoutent à ces autorités car ils peuvent être représentés par de grands groupes industriels ou par une multitude de petits acteurs. La société civile et la communauté occupent une place très importante dans les politiques publiques au sujet des énergies renouvelables et dans les décisions en lien avec l'installation de nouvelles unités de production. Les politiques publiques sont seulement un maillon de la chaîne qui mène à la production d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. A l'autre bout de la chaîne se trouvent une multitude d'entreprises privées spécialisées dans la production, le montage et l'exploitation des installations d'énergies renouvelables. Au sein de la « sphère privée » on peut observer des différences significatives entre les secteurs de la génération de l'électricité, hautement globalisés et concentrés, et les secteurs de production de chaleur, souvent beaucoup plus décentralisés et fragmentés.

Depuis 2009, les régions méditerranéennes se sont centrées sur le domaine de la promotion des énergies renouvelables. Son premier objectif résidait dans la création de conditions pour une bonne gouvernance dans les politiques régionales de la méditerranée, en se centrant sur l'analyse et l'inventaire des stratégies régionales sur les énergies renouvelables. Ceci a permis d'accumuler des connaissances partagées sur le contexte énergétique mais également d'identifier les domaines dans lesquels il était possible d'avoir la plus grande convergence des politiques sur les énergies renouvelables. Ensuite, l'objectif était de fournir au groupe de travail des contenus opérationnels afin de développer des actions concrètes pour : promouvoir les énergies renouvelables dans les régions ; développer une plateforme des énergies renouvelables pan-méditerranéenne ; augmenter la compétitivité des territoires ; concilier les différents objectifs de l'utilisation des énergies renouvelables, la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement ; bioénergie et bio économie durable. Les activités ont été menées dans l'objectif général de mettre en commun et partager les connaissances afin de créer de nouveaux outils « méditerranéens » (base de données, méthodologie etc.) ainsi que des coopérations locales. Pour atteindre ces objectifs, le groupe a commencé par réaliser une enquête des régions intéressées par la gouvernance, puis établir des sous-groupes d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les régions et les territoires et à défendre les intérêts des régions. La CIM a organisé plusieurs séminaires et réunions sur ces thématiques jusqu'en 2014 et a contribué à la configuration des projets européens de coopération.

Lors des cinq dernières années, trois projets ont été développés notamment par un consortium composé de Régions Méditerranéennes, membre de ce groupe et de la CIM-CRPM :

- [ENERMED](#), sur l'amélioration de la qualité des politiques régionales en tant que soutien pour les énergies renouvelables, leurs contributions dans la production énergétique, l'impact économique, social, environnemental et paysager des projets d'énergies renouvelables ;
- [ELIHMED](#) sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de l'économie d'énergie dans les logements sociaux en méditerranée ;
- [MARIE](#) « Vers une amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens existants ».

Ces trois projets – avec le soutien technique et politique de la Commission Interméditerranéenne – ont produit la [déclaration politique de Ljubljana](#) : *Répondant aux défis en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens* ainsi qu'un [document politique commun](#) : *Améliorant les réponses de la coopération transnationale aux défis d'efficacité énergétique dans les bâtiments*, qui a été présenté et discuté dans le cadre des derniers événements de MARIE et ELIHMED en 2014.

Dans cette même veine, le projet [SHERPA](#) (Interreg Med) a vu le jour en 2016 et vise à établir 200 propositions de projets de rénovation énergétique dans les bâtiments publics. 100 propositions de rénovation énergétique sont à réaliser sur des bâtiments publics des régions méditerranéennes impliquées dans le projet tandis que 100 autres seront sélectionnées dans les municipalités de ces régions.

D'autres projets tels que [SURE](#) "Vers une amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments énergétiques existants" se sont développés dans le cadre de la CRPM et de la CIM et à travers le programme CIUDAD conjointement avec des partenaires d'Europe, de Biélorussie et du Maroc. D'autres projets d'innovation méditerranéenne tels que EMILIE, REPUBLIC-MED, ENCERTICUS, GRASP, CO-EFFICIENT, etc. ont développé des lignes d'innovation pour augmenter l'efficacité énergétique et proposer des mesures de rénovation énergétique pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments.

En ce sens, et ce depuis 2013-2014, le groupe a élargi son éventail d'activités afin d'inclure des questions d'efficacité énergétique et de traiter les sujets énergétiques d'une manière plus intégrale, invitant plus de partenaires à participer activement aux questions spécifiques, à se joindre aux initiatives et à contribuer au travail de l'intergroupe de la CRPM sur « L'Énergie et le Changement Climatique ».

Il s'est ainsi attelé à tirer parti des résultats de ces projets et ceux des membres de la CIM afin de lancer de nouvelles actions au niveau politique et technique (à la fois dans le domaine des projets CTE et d'autres programmes de coopération H2020, comme dans les fonds ESIF en général etc.). Pendant la période 2017-18, une priorité a été accordée à la définition d'un **Plan d'Action Conjoint pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments en Méditerranée** via le projet SHERPA, dont la promotion et la mise en œuvre se fera sur les prochains mandats. De nouvelles synergies entre l'eau et l'énergie sont également à prévoir.

Il est important de souligner que les travaux de la CIM sur l'Eau et l'Énergie ont également contribué à la réflexion de la CIM sur le Changement Climatique, en collaborant avec la Commission Méditerranéenne de la Cité des Gouvernements Locaux Unis, notamment dans la préparation d'une [position politique commune sur le climat](#) qui a été approuvée dans le cadre d'un sommet des élus démocratiques locaux et régionaux à Marseille en décembre 2014 et qui a été transmise aux principales institutions concernées, en vue de la COP21 de Paris. De la même manière, en 2015-2016, le groupe de travail a contribué au rapport d'ARLEM sur le changement climatique et l'énergie.

Le groupe a également contribué aux ateliers de la Commission Méditerranéenne de la CGLU en fournissant des expériences sur le développement territorial intégré et plus particulièrement sur le thème de la rénovation énergétique des bâtiments. Les bonnes pratiques du projet MARIE et SHERPA en termes de gestion intégrée de l'efficacité énergétique dans les bâtiments ont par ailleurs été présentées lors d'une formation sur le développement territorial intégré qui s'est tenue en avril 2018 à Casablanca.

De plus, la CIM par le biais de son groupe de travail a participé à différentes consultations, comme celles du Programme Med par exemple et a réalisé des contributions pour le nouveau programme ENI CBC Med en lien avec les domaines de l'énergie et de l'eau (à travers les actions de la CIM et de ses membres). Ainsi elle a contribué aux consultations relatives aux nouvelles directives européennes sur les Énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La CIM a également forgée des alliances avec des acteurs externes spécialistes de l'eau et de l'énergie (ex. Le centre pour l'Intégration en Méditerranée (CIM) et diverses universités) notamment dans le cadre de projets de coopération.

D'autre part, il est important de souligner que le 25 Septembre 2015, les leaders mondiaux ont adopté un ensemble d'objectifs globales afin d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et d'assurer la prospérité pour tous dans le [nouvel agenda du développement durable](#). Chaque objectif a un but précis à atteindre dans les 15 prochaines années et beaucoup d'entre eux ont à voir avec le climat, l'énergie et l'eau. Par conséquent, le groupe de travail essaiera d'influencer positivement la poursuite de certains de ces objectifs en relation avec leurs objectifs et activités.

II- Objectif général

Contribuer depuis l'action des régions – en collaboration avec les acteurs clé de la Méditerranée – au développement durable des territoires du bassin, en fournissant des réponses concrètes aux défis stratégiques en matière d'eau et d'énergie ainsi qu'à la mise en œuvre des directives et des politiques les plus pertinentes et celles ayant un impact local et régional sur ces thématiques.

Cet objectif se mettra en œuvre à travers des axes et des actions spécifiques à la fois au niveau des actions ayant un impact politique et au niveau des projets pilotes européens.

III- Axes et actions

Le groupe « Eau et Energie » prétend développer les trois axes d'actions suivants tout au long de son mandat et avec une vision à moyen et long terme pour les années à venir :

1- Répondre au défi stratégique de l'Eau en Méditerranée

a) Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau – Plan d'action pour la Méditerranée et réponse aux défis en matière d'eau à l'échelle méditerranéenne

Dans la perspective de faire part aux institutions et aux acteurs européens de la problématique à laquelle font face les régions méditerranéennes quant à l'application de la Directive sur l'Eau, il convient de continuer à développer ces aspects considérés intéressants en tenant en compte du document élaboré antérieurement sur la DCE et les spécificités méditerranéennes. D'un autre côté, le groupe suivra les lignes d'action du document politique, approuvé en Novembre 2016 lors de la Plénière de la Commission Interméditerranéenne.

Résultat attendu :

- Diffusion de la problématique spécifique sur la mise en œuvre de la DCE en Méditerranée et suivi de cette dernière
- Développement des lignes d'action du document politique 2016 de la CIM qui fait référence à la recherche et à la coopération ainsi qu'aux plans de réutilisation des eaux recyclées à travers les énergies renouvelables.

b) Augmenter la présence de la CIM dans les forums de discussion sur l'eau à l'échelle des institutions européennes (Commission, Parlement Européen, Comité des Régions et ARLEM) dans l'objectif de présenter les spécificités des régions méditerranéennes en matière d'eau, et la collaboration avec les acteurs clés du panorama Européen et Méditerranéen.

Ce sont les régions qui connaissent le mieux les problématiques et ce sont aussi elles qui doivent appliquer une grande partie des mesures. Dans de nombreux cas, ces solutions requièrent une collaboration interterritoriale. Il convient de proposer des mécanismes pour atteindre cette collaboration. L'efficacité des systèmes hydrauliques augmente lorsqu'il existe une interconnexion entre eux. On assiste souvent à l'approbation de normes élaborées par les pays du centre et du nord de l'Europe qui sont très coûteuse et difficiles à mettre en application dans nos territoires. De plus, elles s'avèrent être inefficaces dans beaucoup de cas (il s'agit de mesures non réalistes) ou répondent à des problématiques qui ne relèvent pas d'une grande importance pour la conservation et l'amélioration de nos environnements et de nos ressources naturelles. Il est essentiel d'augmenter la présence dans les forums de discussion afin de transmettre les connaissances spécifiques des particularités de nos régions, et les mesures qui peuvent s'appliquer pour résoudre les problématiques en lien avec l'eau et l'environnement.

Actions/résultats attendus :

- Synergies et possibles/collaborations avec : le MepWaterGroup du Parlement Européen, la Commission Européenne (ex : DG ENVI, directorate C Quality of Life, Water & Air), le Comité des

Régions/ARLEM et autres réseaux et organismes (ex : le réseau spécialisé Water supply and sanitation Technology Platform (WssTP), le groupe de travail Eau de ERRIN, les groupes d'actions EIP (Européan Innovation Partnership), Network for Water in European Regions and Cities (NETWECH20), European Federation of National Associations of Water Services (EUREAU), Global Water Partnership – Mediterranean (GWP-Med), Collaboration et participation avec les autres acteurs impliqués dans la défense des intérêts de l'eau en Méditerranée : Institut Méditerranéen de l'eau (IME) avec le siège social à Marseille, FIMA, Fundación Instituto del Agua avec le siège social à Murcia etc.

- Participation aux Conférences, consultations organisées par ces instituts et acteurs. Participation toute particulière au groupe créé lors du processus de Consultation Publique sur les options politiques d'optimisation de la réutilisation de l'eau en Europe, en collaboration avec Murcia (groupe créé par la Commission Européenne). Participation au Groupe d'action European Innovation Partnership (EIP). La DG eau de la Generalitat de Valence fait déjà partie du groupe Finnowater. La participation aux conférences pourra être répartie entre les membres du Groupe en vue de couvrir le plus de forums possibles et de transmettre les messages clés du groupe.

c) Echange des bonnes pratiques de la Méditerranée

La grande valeur ajoutée de l'eau dans les bassins méditerranéens (grâce aux caractéristiques de son climat et de son sol) et les grandes problématiques soulevées pour sa gestion (à cause des pénuries et de l'irrégularité) signifient que la gestion de l'eau dans beaucoup de régions méditerranéennes est un magnifique exemple d'une gestion intégrale efficace qui tient compte des eaux superficielles telles que les eaux sous-terraines, les ressources conventionnelles et non conventionnelles (réutilisation et dessalement), recherche et innovation dans ce domaine, modèles de gouvernance. Il est important que ces bonnes pratiques puissent se mettre en valeur et que leurs résultats soient capitalisés.

Actions/résultats attendus :

- Résumé des Bonnes Pratiques ou expériences, rapports et journées d'échange

Les échanges se baseront sur les lignes identifiées dans le document politique de 2016, c'est-à-dire :

1. Lien entre l'eau disponible et l'énergie. Utilisation d'énergies alternatives (ex. photovoltaïque pour les systèmes d'irrigation/pompage) ;
2. Polluants émergents ;
3. Impact des déversements sur l'environnement ;
4. Gestion intégrée de l'eau et systèmes administratifs et de gouvernance (modèles de gestion, entité juridique de l'organisme gestionnaire – entité publique, sujette à l'ordonnancement juridique publique ou privé, mixte, entreprise, difficultés et points forts, financement, mécanismes de contrôle et efficacité des modèles, établissements régionaux régulateurs de critères/modèles tarifaires, obligation de maintenance des réseaux municipaux d'approvisionnement et d'assainissements, déversements, eaux recyclées etc.).

d) Préparation et présentation de projets pour la nouvelle période de programmation.

Afin de répondre aux prochains appels à projets de la nouvelle période de programmation, plusieurs actions sont proposées, orientées vers la présentation de projets qui puissent obtenir des fonds dans les nouveaux programmes d'aides européennes.

En continuité des travaux antérieurs de la CIM sur l'échange de bonnes pratiques dans la gestion de l'eau, la présentation des projets devrait trouver une place dans le calendrier du groupe de travail. Il s'agit des projets dans lesquels la solution des problèmes sur la satisfaction de la demande devrait se combiner avec l'atteinte des objectifs environnementaux, conformes avec les politiques européennes et méditerranéennes. Beaucoup de ces projets sont parfaitement viables, mais nécessitent un financement pour pouvoir être menés à bien. Un objectif de la CIM devra porter sur l'investissement européen et son axe sur les projets de ce type. Pour cela, en plus de diffuser les bonnes pratiques dressées lors de l'ancienne période et de favoriser

leurs traductions en nouvelles mesures et politiques à échelle régionale, locale et côtière, le travail de récolte des données des projets et des experts sera poursuivi.

Actions/résultats attendus :

- Actualisation de l'inventaire de projets déjà réalisés lors de l'ancienne période de programmation en coopération territoriale/MED/LIFE/Programme Cadre/ENPI impliquant les régions sur les thèmes de l'eau et de la capitalisation.
- Actualisation de l'élaboration de la base de données d'experts en matière de gestion des ressources hydriques (membres du groupe).
- Préparation de projets de coopération en vue des convocations de la nouvelle période de programmation (MED INTERREG, ENI CBC MED, INTERREG EUROPE, UIA, H2020, LIFE) en cohérence avec les lignes identifiées par le document politique 2016.

Divers projets en cours d'évaluation ont été présentés par les régions impliquées dans ce groupe (ex. Interreg Europe H2020). Si approuvés, ces projets seront exploités pour établir des synergies avec la CIM-CRPM, les travaux d'échange de nouvelles pratiques et de capitalisation. D'autres projets seront conçus dans le cadre des prochaines convocations.

e) Autres thèmes potentiels à traiter

- Analyse et propositions pour traiter les problématiques locales spécifiques telles que celles liées aux îles et territoires dépeuplés, la gestion des eaux de ballast dans les ports urbains, ou l'efficacité énergétique des transports maritimes et carburants à faibles émissions de CO₂ (en collaboration avec le GT Transports et PMI).

2 – S'adapter aux défis énergétiques et promouvoir le potentiel des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Méditerranée (définition en cours)

a) Continuer les travaux de la Task force lancée en 2016 pour impulser la rénovation énergétique dans les bâtiments de la méditerranée dans le cadre d'une Gouvernance à multi-niveaux pour concevoir et mettre en œuvre un Plan d'Action Conjoint en accord avec la Déclaration de Ljubljana et le Document Politique « Répondre aux défis relatifs à l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les bâtiments méditerranéens »¹².

- Développer les 5 axes définis en 2014 dans le cadre du processus de capitalisation MARIE-ELIHMED-PROFORBIOMED et repris dans le Policy Paper déjà mentionné en tant qu'axes de base pour la conception et le développement conjoint du **Plan d'Action Conjoint pour le Rénovation énergétique dans les bâtiments méditerranéens.**
 - Coordination des stratégies régionales de Rénovation Énergétique dans les bâtiments et développement de partenariats publics-privés
 - Action pour améliorer le marché de la rénovation énergétique à toutes les échelles (faire en sorte que la demande et l'offre se rencontrent)
 - Information (disponibilité, comparabilité, quantité, qualité des données pertinentes pour la rénovation énergétique dans les bâtiments) et des activités de sensibilisation/prise de conscience.
 - Action pour renforcer les capacités (ERB Management, services for housing, new efficient passive Solutions etc.)
 - Amélioration de l'alignement et de la coordination des fonds (H2020, Life+, CTE, ESIF...) pour la rénovation énergétique dans les bâtiments (mainstreaming)

La Task force devrait impliquer progressivement des participants externes d'autres niveaux d'instance et des entités financières/clusters encourageant la coopération publique/privée dans un schéma de gouvernance à multi niveaux.

¹ Préparé par l'AVITEM et le Département du Territoire et de la durabilité du Gouvernement catalan

- Promotion de projets spécifiques coordonnés par les régions et/ou avec des associés externes, en particulier implémentation du projet Européen [SHERPA](#) (Interreg Med) qui a pour objectif de contribuer à la rédaction du plan d'action commun pour les bâtiments publics de la Méditerranée. En aval, supporter la mise en œuvre de ce Plan d'action conjoint sur le mandat 2019-2020.
- Actions ayant un impact politique (complémentaires – d'accompagnement), à titre d'exemple, utilisation des réflexions de la TF et des projets pour contribuer aux consultations du PE et du Comité des Régions sur la révision des directives d'efficacité énergétique.
- Mettre en place des synergies avec des initiatives, plateformes et autres acteurs comme la Convention des Maires, IMEDER, ou autres.

Cette action et la TF sera le pilier énergétique prioritaire de ce plan pour la CIM pour le mandat 2017-2018, et le restera pour le mandat 2019-2020.

b) Promotion des énergies renouvelables en Méditerranée

- Développer des actions ayant un impact politique (exemple : continuer les réflexions sur l'application des directives européennes ex. REDII/communications pertinentes sur le domaine)
- Lancer des initiative/projets concrets de coopération afin de promouvoir les énergies renouvelables en méditerranée en prêtant une attention particulière à la rive sud (en partant de la capitalisation des projets déjà développés par les régions et d'autres acteurs).
- Organisation de séminaires d'échange d'expériences.

c) Apporter une vision méditerranéenne aux réflexions de la CIM, de la CRPM et des partenaires externes en matière de mitigation du changement climatique

- Participation à la rédaction de documents politiques spécifiques pour les Assemblées et Bureaux
- Participation à des évènements organisés en vue des COPs.
- Contribuer aux consultations publiques d'importance sur les directives/communications UE d'intérêt
- Synergies avec la TF Climat de la CRPM, ainsi qu'avec les Commissions des Iles et de l'Arc Atlantique.

d) Développer et consolider les relations avec les principaux acteurs « énergétiques » de la Méditerranée et avec les entités qui financent les actions dans ce cadre

- MEDENER, Union for the Mediterranean, Center for Mediterranean Integration.
- Groupes énergétiques, entreprises de services énergétiques.
- EIB, secteur de la banque privée, etc.
- Autres réseaux de gouvernements sous-nationaux (Med Cities, Arco Latino, UCGL MED Commission...) et de thématiques (Climate Alliance...)

3 – L'eau et l'énergie en tant qu'éléments transversaux : promouvoir les synergies entre les actions qui comprennent un axe commun entre eau-énergie (ex: Changement Climatique), ainsi que transférer leurs éléments de transversalité vers les activités des autres groupes de travail de la Commission Interméditerranéenne relatifs à d'autres politiques sectorielles.

e) Approche commune et synergies Eau-Energie dans le cadre de l'action pour l'adaptation et la mitigation du Changement Climatique :

- Analyser l'intégration de la gestion de l'eau avec celle de l'énergie et du territoire. Les considérations de facteurs tels que le binôme eau-énergie et le changement climatique dans la politique des eaux, en tenant compte que la Commission Européenne soutient également des initiatives sur le changement climatique et l'utilisation énergétique de l'eau.
- D'autre part, il existe dans ce domaine la possibilité de proposer des synergies avec Climate-KIC, la Communauté de la Connaissance et de l'Innovation dans le domaine de l'énergie et du changement climatique.

- Participation aux « MED COPs » et aux réflexions transversales sur le Changement Climatique et l'apport des bonnes pratiques régionales.
- Contribution aux travaux de la Task Force Climat de la CRPM.

f) Synergies avec le GT Cohésion Economique et Sociale et sa Task force « Culture et Tourisme » (et projets liés) :

- La gestion de l'eau comme élément culturel et touristique.
- Problématique du Tourisme par rapport à la gestion des ressources hydriques et solutions proposées (bonnes pratiques)
- Efficacité énergétique et renouvelable dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des actions de tourisme durable.

g) Synergies avec le GT Transport et PMI

- Identification et promotion du potentiel des énergies bleues (soutien à la capitalisation de MarInA-Med, les travaux du projet InnoBlueGrowth et d'autres initiatives)
- Soutien à l'activité de monitoring de la Directive-Cadre « Marine Strategy » et de la mise en œuvre de son approche écosystémique.
- Soutien à l'activité de monitoring de la Directive Maritime Spatial Planning
- Soutien à la future mise en œuvre de la stratégie SMDD 2.0 - PAM

h) Coopération territoriale et les stratégies macro-régionale en Méditerranée

- Apports aux réflexions de contenu en lien avec les stratégies émergentes macro-régionales et de bassin maritime en méditerranées (reprenant des apports antérieurs des GT Eau et Energie).
- Préparation de projets pour la prochaine période de programmation (ENI CBC Med, Programme MED, H2020, Life + autres)

De manière résiduelle :

i) Synergies avec le « Core Group » de la CRPM sur le politique de cohésion

- Contribution des membres par rapport aux débats sur la mise en œuvre et l'utilisation des fonds ESI pour des actions liées à l'eau et l'énergie dans les régions Med.

j) Synergies avec le groupe de travail AGRIMED (lancé par PACA)

- Contribution des membres par rapport aux débats/initiatives ou thèmes qui concernent eau-énergie et le développement agricole/rural.

IV- Organisation

Le groupe de travail "Eau et Energie" est coprésidé par la **Comunitat Valenciana** et la **Région Rabat-Salé-Kénitra** qui coordonnent, soutiennent et dynamisent les activités à réaliser avec le soutien du Secrétariat de la CIM. La Comunitat Valenciana se chargera plus spécialement de gérer les activités relatives à l'Eau tandis que la Région Rabat-Salé-Kénitra se chargera du pilier énergie, ces deux régions promouvront la transférabilité de leurs travaux.

De plus, il est possible de créer des sous-groupes de travail (Task force) spécifiques à partir des besoins exprimés et les initiatives spécifiques qui requièrent une dynamique et une organisation de travail spéciale pour garantir l'efficacité et l'efficience des actions. Ces Task forces pourront être menées par d'autres régions en cohérence avec la planification des activités proposées par la coprésidence du groupe.

Dans le cadre du groupe de travail « Eau et Energie », les Task Forces suivantes ont été développées :

- Task force pour la Rénovation Énergétique dans les Bâtiments Méditerranéens, coordonnée par la **Généralité de Catalogne**. Cette TF poursuivra ses objectifs dans le cadre des lignes d'actions définies dans ce même plan, en étroite coordination avec les activités promues par le projet SHERPA.
- D'autres Task Forces pourront être créées ad hoc sur le montage de projets européens spécifiques ou d'action d'échange de bonnes pratiques (à confirmer).

Les réunions du groupe de travail et de ses Task forces s'organisent en tenant compte des autres réunions de l'agenda de la CRPM et de la CIM. Les coûts de déplacement et du personnel des régions relèveront de la responsabilité des membres des régions participantes (sauf dans le cas où ils peuvent être cofinancés par un ou des projets européens).

Des réunions et des séminaires pourront être organisés en collaboration avec d'autres organismes associés ou dans le cadre des projets européens.

Enfin, afin de favoriser la coordination efficace et de donner continuité aux travaux entre les membres, il conviendra de privilégier les courriers électroniques, l'échange de documents en ligne (site de la CIM et nouveau site intégré de la CRPM en préparation/dropbox) ainsi que l'organisation de courtes réunions de suivi par téléphone ou vidéoconférence (via openconf, gotomeeting).

Les langues de travail seront le castillan, l'anglais et le français.

La distribution des tâches dans le travail à réaliser se déroulera de manière efficace et à travers la consultation des membres du groupe. Elle tiendra compte des caractéristiques spécifiques ainsi que de l'expérience et des préférences. Les membres du groupe et les coprésidents maintiendront un contact permanent avec le Secrétariat de la Commission Interméditerranéenne qui apportera son soutien en ce qui concerne la logistique, la communication et l'organisation du travail.

Les membres du groupe essaieront de développer des contacts utiles avec des organisations, des experts, des groupes de pression, les représentants d'institutions européennes en lien avec les thématiques abordées par le plan, dans l'intention d'améliorer ses actions.

V- Calendrier

Evènements du groupe et autres réunions ou rencontres intéressantes :

- Community Events du Projet Horizontal Med Nice (Interreg Med) sur l'Efficacité Énergétique en Octobre 2017 et 2018
- MED COP 23 en Octobre 2017
- Réunion du Groupe de Travail avec un focus sur l'eau à Séville - Septembre 2018, en parallèle du Forum H₂Orizon
- Réunion de la TF Rénovation énergétique de la CIM en parallèle d'un séminaire de capitalisation du projet SHERPA, le 29 mai 2019
- Diverses réunions de projets

VI- Annexes

1. Document sur la DCE et les Régions méditerranéennes en 2015
2. Document Politique sur l'Eau 2016
3. Documentation sur le projet SHERPA 2017-2019

Ces documents sont disponibles sur la page web de la CIM